

# Sporti'Château Stages d'initiation sportive

**Vacances de TOUSSAINT 2022** 



31 octobre 2 novembre

6 > 9 ans 10 > 14 ans 3 & 4 novembre

### Gymnase François Adriaenssens à BLANCHARD

Inscriptions à l'Espace Famille au 03 23 84 86 86 - Place de l'hôtel de Ville . Informations auprès du service Sport-Santé au 06 18 39 08 92



## Sporti'Château, 6-14 ans - Vacances Toussaint 2022

#### Qu'est-ce que c'est?

C'est un dispositif mis en place par la Ville de Château-Thierry avec la collaboration des clubs sportifs locaux.

Cet évènement permet de découvrir et de s'initier à une multitude d'activités sportives (sports collectifs, de raquettes, d'opposition, de nature, ...) avec des éducateurs sportifs qualfiés.

#### **Quand?**

- Les 31 octobre et 2 novembre 2022, de 9h à 16h30 pour les 6-9 ans
- Les 3 et 4 novembre 2022, de 9h à 16h30 pour les 10-14 ans

Où? Au gymnase François Adriaenssens, rue de l'Artisanat, à Blanchard

#### **Inscriptions**

Se rendre au service Espace Famille - Hôtel de Ville : **03 23 84 86 86** 

Si vous ne le souhaitez pas, vous devez le signaler par courrier.

Informations au service Sport Santé : **06 18 39 08 92** 



# Formulaire d'inscription par enfant à retourner à l'espace famille

Madame, Monsieur:
Tél. du domicile :
Portable(s) des parents :
E-mail:
E-11IQII .
J'autorise la Ville à utiliser cette adresse pour m'informer de l'actualité
J'autorise mon enfant : (Nom, Prénom) :
à participer aux activités Sporti'Château ainsi qu'aux déplacements organisés dans ce cadre.
La Ville de Château-Thierry a l'obligation de vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance
« Responsabilité Civile » et « Individuelle accidents corporels » pour votre enfant lors de sa participation à Sporti'Château.
J'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccinations. Si besoin, je liste les problèmes de santé de mon enfant (allergies, traitement médical) :
Mon enfant sait nager Mon enfant ne sait pas nager
Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise
le responsable de Sporti'Château à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
L'accompagnement de l'enfant par une tierce personne agée d'au moins 14 ans est exigé tant en ce qui concerne l'arrivée de l'enfant que son départ à la fin de l'activité Sporti'Château.
Nom des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :
1)
> Pour les 10-14 ans : Certificat d'aisance aquatique CANOË et AVIRON
> Le repas de famille est à prévoir par la famille.
> Tenue de sport, casquette, chaussures propres dans un sac et bouteille d'eau sont exigés pour pratiquer les activités.
> Maillot de bain et bonnet

J'autorise la Ville de Château-Thierry à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans contrepartie financière.